

ANALYSE DES EFFETS DE LA CORRUPTION SUR L'EFFICACITÉ DE LA MOBILISATION DES RECETTES DE LA DGR /MANIEMA

MBAYO MUTEMBEZI Dieu Donné

Domaine : Sciences économiques et de gestion

Option : Comptabilité, Contrôle et Audit

ISC GOMA, RDC

Résumé : Cette étude portant sur les effets de la corruption sur l'efficacité de la mobilisation des recettes à la Direction Générale des recettes de Maniema, est une esquisse relevant les conséquences de cette pratique frauduleuse qui pénalise le développement et la croissance économique de la Province de Maniema. La corruption, définie comme l'abus de pouvoir à des fins privées, gangrène nombre d'administrations publiques, notamment dans les pays où la gouvernance est faible. Dans une régie financière, elle peut se manifester sous plusieurs formes : détournement de fonds, surfacturation, fraude fiscale tolérée ou encouragée, transactions informelles entre agents publics et usagers, etc.

Certes, Ces pratiques ont pour effet direct de réduire les recettes attendues par l'État, d'éroder la confiance des contribuables, d'instaurer un système inégalitaire et de fausser la concurrence. Ainsi, au lieu de jouer leur rôle de levier de financement du développement, les régies financières affectées par la corruption deviennent des foyers de pertes budgétaires, d'inefficacité et de dysfonctionnements systémiques. Ce phénomène remet en question la capacité des États à assurer des services publics de qualité et à mener des politiques économiques et sociales efficaces.

Mots clés : Effet, croissance économique, recette, détournement, Finances publiques,



Abstract : This study, examining the effects of corruption on the efficiency of revenue mobilization at the Maniema Revenue Directorate, outlines the consequences of this fraudulent practice, which hinders development and economic growth in Maniema Province. Corruption, defined as the abuse of power for private gain, plagues many public administrations, particularly in countries with weak governance. In a financial administration, it can manifest itself in several forms: embezzlement, overbilling, tolerated or encouraged tax evasion, informal transactions between public officials and users, etc. These practices have the direct effect of reducing the revenue expected by the state, eroding taxpayer confidence, establishing an unequal system, and distorting competition. Thus, instead of fulfilling their role as a lever for financing development, financial administrations affected by corruption become hotbeds of budgetary losses, inefficiency, and systemic dysfunction. This phenomenon calls into question the ability of governments to provide quality public services and implement effective economic and social policies.

Key words: Effect, economic growth, revenue, misappropriation, public finances,

I.INTRODUCTION

La mobilisation des recettes publiques est essentielle pour assurer le financement des services publics et le développement économique. Toutefois, dans plusieurs régions, la corruption constitue un frein majeur à cette mobilisation. En République Démocratique du Congo (RDC), et particulièrement dans la province du Maniema, la Direction Générale des Recettes du Maniema (DGRMA) fait face à de nombreux défis liés à la fraude, au détournement de fonds et à la mauvaise gouvernance.

Depuis la fin des années 70, un constat a été observé dans le monde sur l'érosion du concept d'Etat central, le Jacobinisme tire sa révérence en tant que système politico administratif à partir duquel, les gouvernements centraux très fort, impulsent des politiques de développement national. C'est la logique du développement par le haut. Cette période marque le début de la faillite de la gestion centralisée des affaires publiques ; les Etats fortement centralisés ont du mal à fournir des services sociaux de qualité (en termes d'infrastructures et d'équipements) car, souvent très loin des populations, ils peinent à saisir leur fonction de préférence (DEMANTE et TYMINSKY, 2008). Les pays Africains, ayant hérités cette centralisation souvent de la

colonisation, rencontrent également des difficultés économiques. Ces derniers présentent des taux de croissance de P.I.B. négatifs en 1980, notamment au Cameroun (-1,9%), au Sénégal (-3,31%), 5 ans plus tard c'est-à-dire en 1985 c'est au tour de l'Ouganda (-3,30%) et de l'Afrique du Sud (-1,21%) enfin en 1990, record en RDC (-6,56%). La situation est nettement meilleure en Guinée (4,32%) [Source : données Banque mondiale].

La détérioration des équilibres macroéconomiques est fortement ressentie au niveau de la population, les taux de croissance des P.I.B par tête étant négatifs dans des pays comme le Cameroun (-4,84%), Le Sénégal (-3,31%), la RDC (-9,87%). [Source : Banque mondiale]. Cette situation va inciter davantage au procès de l'Etat post colonial en Afrique Subsaharienne. Les mécontentements sociaux trouvent ainsi une traduction politique. C'est alors que les institutions de Breton Wood (principalement FMI et BM), en tant que bailleurs de fonds internationaux incitent les Etats Africains à recentrer leurs interventions sur les fonctions classiques (l'Etat gendarme notamment) et à laisser aux acteurs infra Etatiques la responsabilité des politiques de développement. Deux méthodes sont proposées : la **libéralisation** (qui s'est soldé par un échec, notamment avec les PAS et le programme PPTE) puis la **décentralisation**.

COQUART et BOURJIJ (2010) définissent la décentralisation comme « le transfert de pouvoirs et de compétences de l'Etat à des autorités locales élues instituées en collectivités locales » alors que la croissance économique est considérée comme l'augmentation soutenue et autoentretenu pendant une ou plusieurs périodes de la richesse nationale, généralement mesurée par le taux de croissance de P.I.B. L'arrivée de la décentralisation s'avère donc pour bon nombre d'entre ces Etats comme une « sortie de crise » (JALBERT, 1991) et elle peut donc être ainsi considérée comme une conséquence de l'échec des politiques de développement et des mouvements sociaux dans les années 80 : c'est la logique du développement par le bas.

MOINDZE (2011) précisait déjà qu'en Afrique, la décentralisation a souvent été encouragée en vue de consolider l'unité nationale et d'améliorer le niveau d'efficacité dans l'allocation des biens publics, source d'externalités positives pour l'économie. C'est justement pour cette seconde raison que les auteurs se sont intéressés à la relation qui puisse exister entre la décentralisation et la croissance économique.

Cette réforme n'a pas échappé la RDC, Pour le développement de ses provinces. Cette dernière a considéré la décentralisation comme un mode de gouvernance locale. TIEBOUT (1956) et

OATES(1972) qui voient en la décentralisation un facteur de développement économique. TIEBOUT (1956) notamment précise que du moment où il existe un grand nombre d'unités politiques, les citoyens ont plus de chance de trouver une collectivité assurant le niveau de services qui répond le mieux à leurs préférences. Ainsi, plus le nombre d'unités politiques visé par la décentralisation du pouvoir décisionnel est élevé, plus il est possible de maximiser les gains économiques (EBEL et YILMAZ, 2001). Cette idée est davantage renforcée par le théorème de OATES (1972) qui stipule que : « chaque service public devrait être fourni par la juridiction exerçant un contrôle sur le territoire géographique minimum permettant d'internaliser les avantages et les coûts d'une telle prestation ». Ce processus de la décentralisation intégrale a mis en lumière la nécessité pour les gouvernements provinciaux de devenir plus efficaces dans la collecte et la gestion des ressources.

Cependant, les disparités de performance entre provinces indiquent que les pratiques managériales varient considérablement, influençant directement la capacité des administrations à maximiser leurs recettes. Il est donc essentiel de comprendre les facteurs managériaux qui compromettent la mobilisation des recettes et de proposer des solutions viables pour surmonter ces défis. Dans le contexte de la gouvernance provinciale, la mobilisation des recettes est un enjeu crucial pour assurer le financement des services publics, des infrastructures et du développement local. Toutefois, l'efficacité de cette mobilisation est souvent mise à mal par divers risques managériaux qui peuvent entraver la performance des administrations provinciales.

Dans notre étude, nous sommes focalisés sur le facteur de la corruption qui constitue un frein majeur à cette mobilisation. En RDC et en particulier la province du Maniema, la direction générale des recettes du Maniema fait face à des nombreux défis liés à la fraude, au détournement de fonds et à la mauvaise gouvernance.

L'objectif de cette étude est d'analyser les principaux effets de la corruption sur l'efficacité de la mobilisation des recettes au sein de la DGRMA. Elle s'appuie sur des études de cas, des données statistiques et des témoignages afin d'évaluer les pertes économiques, les lacunes institutionnelles et les mesures possibles pour améliorer la situation, en examinant des répercussions sur les finances publique, l'économie, la gouvernance et le climat des affaires.

La question centrale de cette recherche est de déterminer comment la corruption affecte-t-elle l'efficacité de la mobilisation des recettes de la DGRMA, et quelles solutions peuvent être envisagées pour y remédier. Cette problématique peut être inscrite dans la théorie des parties prenantes. Selon celle-ci, les parties prenantes sont les groupes d'intérêts, parties, acteurs, prétendants et institutions (tant internes qu'externes) qui exercent une influence sur l'institution. En d'autres termes, des parties qui affectent ou qui sont affectées par les actions, comportements et politiques de l'institution. Il s'agit d'un individu ou groupe d'individus qui peuvent affecter ou être affectés par la réalisation des objectifs des organisations (Freeman, 1984). Il ressort de cette théorie qu'il existe plusieurs facteurs susceptibles d'expliquer l'efficacité de la mobilisation des recettes. Il est donc intéressant d'étudier ces éléments dans le cadre de la Direction Générale des Recettes du Maniema afin d'identifier ceux dont il faut renforcer l'application d'une part, et ceux qu'il faut prendre en compte d'autre part, par l'institution.

II.REVUE DE LA LITTÉRATURE

La revue de la littérature permet d'examiner les travaux existants sur la corruption fiscale et son impact sur la mobilisation des recettes publiques. Elle met en lumière les principales théories, études empiriques et les hypothèses. La corruption désigne l'ensemble des pratiques illégales ou immorales qui réduisent l'efficacité du système fiscal, notamment Le détournement des fonds publics, le paiement de pots-de-vin pour échapper aux taxes, le favoritisme et le népotisme dans l'administration fiscale.

Transparency International (2022) définit la corruption comme l'abus du pouvoir à des fins privées, une pratique qui affecte particulièrement les institutions fiscales en Afrique. La corruption est un risque, car elle présente une menace à la règle de droit, à la démocratie et au droit de la personne, elle freine le développement économique. Selon CARTIER BRESSON JEAN(2008), la corruption est une transaction correspondante à la trahison d'un mandant (victime) et opérant par un échange illégal entre un mandataire et un tiers dont les gains et pertes dépendent de l'action du mandataire. Elle influence négativement la performance de la direction générale des recettes du Maniema, limitant ainsi leur capacité à générer les ressources nécessaires pour financer le projet de développement. Selon Parrat (2014, p57) Pour la théorie de l'agence (jensen et meckling, 1976) : elle explique que la corruption survient lorsque les agents publics agissent dans leur propre intérêt plutôt pour le bien de l'état. Nur-tegin (2008) analyse les données d'enquête de 4538 entreprises dans 23 pays en transition. Il ressort de son

analyse que la lutte contre la corruption est plus importante pour dissuader l'évasion fiscale et augmenter les recettes fiscales que des mesures plus conventionnelles. Bertinelli et al. (2020) s'intéressent à la corruption, au civisme fiscal et à la mobilisation de recettes en utilisant un échantillon de 700 petites entreprises à Bamako. Ces auteurs montrent que la corruption agit négativement sur la mobilisation des recettes via le canal du civisme fiscal. Ils pointent du doigt la corruption rampante comme étant la principale raison pour laquelle les entreprises entrent dans la clandestinité. A titre illustratif, le gouvernement nigérian a estimé en 2004, qu'il ne percevait qu'environ 10% des impôts dus et que la moitié des recettes seraient ensuite perdues ou détournées. Par ailleurs, en se situant dans le contexte du Mali, Bertinelli et al. (2020) affirment qu'un système fiscal corrompu décourage les entreprises de s'enregistrer et conduit à des déclarations non sincères. Djawadi and Fahr (2013) révèlent que le civisme fiscal est plus élevé lorsque la confiance existe entre les contribuables et les autorités par la transparence dans la gestion des dépenses publiques. Jensen & Meckling, (1976) : elle explique que la corruption survient lorsque les agents publics (fonctionnaires fiscaux) agissent dans leur propre intérêt plutôt que pour le bien de l'État. Allingham & Sandmo, (1972) : selon cette théorie, le niveau de fraude fiscale dépend du risque de sanction et des incitations économiques à se conformer aux lois. North, (1990) : elle met en avant le rôle des institutions dans la régulation et la transparence des finances publiques.

Dans ce contexte, la théorie de l'action sociale, développée par MAX WEBER (1921), fournit un cadre d'analyse pertinent pour explorer la manière dont l'action, le comportement, et la décision de différents acteurs influencent la performance organisationnelle. Cette théorie met l'accent sur la dimension subjective des actions humaines et leur orientation vers un but spécifique, tout en tenant compte des normes, des valeurs, et des structures sociales qui influencent cette action. Weber permet d'analyser les motivations des gestionnaires et des acteurs locaux. Elle insiste sur leur influence lors de la mobilisation des recettes.

UKAMILIFU (2025) dans son ouvrage « Réforme des finances publiques du budget participatif et son évaluation dans les ETD : Cas de la Mairie de Goma de 2011 à 2020 », une analyse qui tourne autour des questions cherchant à connaître comment ont évolué les recettes et les dépenses avant et avec la réforme dans une entité territoriale décentralisée dont la Mairie de Goma, aussi tester si les finances publiques d'avant et celles d'avec la réforme diffèrent significativement au seuil de 95%. Après réflexion, il a conclu que les recettes et les dépenses après réforme avaient évolué à la hausse avec la réforme des finances publiques, toutefois, une légère baisse s'observait sur les dépenses d'investissement. On a retenu également que l'impact des finances publiques du budget participatif d'avant la réforme diffère significativement de celles d'avec au seuil de 95%.

Les théories des cadres soutenus par Goffmain (1974) étudie comment les acteurs encadrent et interprètent les problèmes organisationnels et les défis de la corruption. Cela nous permet de comprendre le risque de la corruption dans la mobilisation des recettes de la Direction Générale des recettes du Maniema. Ce cadre théorique permet d'examiner comment les pratiques de corruption au sein de l'administration de la Direction Générale des recettes du Maniema contribuent à affaiblir la performance dans la collecte des recettes. C'est ainsi que la littérature existante montre que la corruption fiscale est un obstacle majeur à la mobilisation des recettes publiques, particulièrement en RDC et dans la province du Maniema. Les activités de contrôle interne et l'existence des dispositifs de pilotage devraient avoir des effets significatifs sur l'efficacité de la mobilisation des recettes par contre l'inefficacité de contrôle interne favorise la corruption et détournement de fonds. Ces études qui visent l'efficacité de la mobilisation des recettes, nous conduisent à vérifier les hypothèses suivantes :

- Hypothèse 1 : La corruption réduit considérablement les recettes publiques collectées par la DGRMA.

- Hypothèse 2 : L'absence des contrôles internes robustes et la transparence favorisent les pratiques illicites n'améliorent pas l'efficacité de la mobilisation des recettes.

Le modèle théorique se présente sous forme de $Y = X1 + X2$ dont Y étant la variable à expliquer et $X1, X2$, les variables explicatives. Ce qui prouve en suffisance que Y est fonction de $X1, X2$ la mobilisation des recettes est fonction de la lutte contre la corruption et la présence d'un contrôle interne.

III. LA CORRUPTION ET SES FORMES DANS LA MOBILISATION DES RECETTES

Depuis la création de la direction générale des recettes du Maniema, les politiciens jouent un grand rôle dans l'administration du personnel (sélection des agents) et dans l'administration financière (gestion des recettes). Ce constat amère est observé pendant la période de recrutement des agents où les postes des responsabilités sont repartis d'avance aux politiciens et aux députés provinciaux et nationaux avant même l'affichage de l'offre d'emploi.

Chaque politicien ou député reçoit le poste dans l'endroit où se trouve sa base électorale afin de mettre quelqu'un qui peut maintenir sa base. C'est ainsi que ces derniers sont privilégiés de recommander celui qui doit lui rendre un bon service tout en conservant sa base. Cette recommandation ne tient pas compte ni des compétences ni du domaine, mais de l'influence et de capacité de l'agent recommandé jouant le rôle de sécuriser sa base électorale. Il peut occuper

le poste qui n'est pas de sa formation et même s'il commet des erreurs dans la gestion des recettes, dans la préparation des rapports financiers et traitement des dossiers fiscaux. Tout cela n'est pas pris en compte par le responsable de la Direction Générale des Recettes du Maniema en craignant son parrain dont la dernière décision lui revient en cas d'inefficacité constaté dans la gestion de la personne recommandé. Cela renforce le lien et la confiance entre les responsables de la Direction Générale des Recettes du Maniema et leurs parrains au détriment de la structure hiérarchique prévue au sein de cette institution. C'est ainsi que les rapports financiers avant d'être envoyé à leurs chefs hiérarchique se passent d'abord à leurs parrains et ces derniers orientent les clés de répartition des recettes, c'est-à-dire la quotité qui va entrer dans la caisse de l'état et la part qui lui reviennent. Par conséquent plusieurs responsables de la Direction Générale des Recettes du Maniema ne respectent pas leurs chefs hiérarchiques en sachant que leurs parrains vont le défendre dans tous les problèmes qui peuvent venir. D'où une culture d'orgueil se manifeste auprès des responsables de la Direction Générale des Recettes du Maniema dont le manuel de procédure et même le règlement intérieur ne sont pas pris en compte.

Ce manque de collaboration et de communication dans le commandement hiérarchique amène à des inefficacités dans la prise de décision même en cas de fragrance de détournement des recettes collectées. La mise en place de mécanisme de contrôle ne doit pas jouer également son rôle dans le cas de la non transparence d'aider à réduire les impacts négatifs sur l'efficacité de la Direction Générale des Recettes du Maniema à cause de l'influence externe qui gagne toujours le devant dans la prise de décision. Cela influence négativement la performance de la direction générale des recettes du Maniema, tout en limitant ainsi leur capacité à générer les ressources nécessaires pour financer le projet de développement. La mauvaise gestion des ressources des finances nuit à la transparence et l'efficacité de processus. Elle favorise la corruption qui compromet à l'efficacité de la gestion des risques et influence la décision en amenant une décision biaisée ou un intérêt personnel tout en affaiblissant le contrôle. La pratique de corruption compromet l'intégrité des opérations fiscales dans la collecte des recettes. La direction générale des recettes du Maniema fait face à un taux élevé de fraude fiscale, notamment dans le secteur minier où l'implication des agents fiscaux et des entreprises locales dans les arrangements illicites sont observés.

IV. ANALYSE DES EFFETS DE LA CORRUPTION SUR L'EFFICACITÉ DE LA MOBILISATION DES RECETTES.

La corruption constitue un obstacle majeur au développement économique et social, particulièrement dans les pays en développement où elle affecte la mobilisation des recettes publiques. Dans le cas de la direction générale des recettes du Maniema, la corruption compromet gravement l'efficacité du système fiscale en réduisant les fonds disponibles pour le développement et en affaiblissant la confiance des citoyens envers l'administration publique. Cette analyse se penche sur les principaux effets de la corruption sur l'efficacité de la mobilisation des recettes fiscales, en examinant ses répercussions sur les finances publiques, l'économie, la gouvernance et le climat des affaires.

IV.1. RÉDUCTION DES RECETTES FISCALES COLLECTÉES

IV.1.1 Détournement des fonds publics

L'un des effets les plus directs de la corruption est la diminution des recettes fiscales collectées par la DGRMA. Lorsque des agents fiscaux détournent une partie des impôts payés par les contribuables, ces fonds ne sont plus disponibles pour financer les services publics. Les formes courantes de détournement incluent :

- Falsification des montant collectés : certains agents réduisent volontairement les sommes déclarées en échange de pot- de –vin.
- Dissimulation des transactions fiscales : des entreprises négocient avec des agents fiscaux pour ne pas déclarer leurs revenus réels ou en prenant le montant réel pour le diviser en trois dont un tiers aux agents de la DGRMA, un tiers au contribuable et un tiers dans la caisse de l'Etat. Cela crée des distorsions économiques, car certaines entreprises échappent à l'impôt ou paient une partie tandis que d'autre payent la totalité de leur taxe par conséquent un affaiblissement des entreprises honnêtes qui supportent une charge fiscale plus lourde dont ces dernières préfèrent délocaliser leurs activités vers des provinces où l'administration fiscalité est plus transparente.
- Evasion fiscale facilitée : certains contribuables corrompent les inspecteurs pour éviter de payer des taxes.

IV.1.2. RÉDUCTION DU TAUX DE CONFORMITÉ FISCALE

Certains contribuables constatent que la corruption permet à certains d'échapper à l'impôt, ils perdent confiance dans le système fiscal, cela entraîne :

- Un refus croissant de payer les impôts par manque de transparence.
- Une augmentation de l'économie informelle où certains contribuables préfèrent opérer hors du cadre légal pour éviter la fiscalité.
- Un affaiblissement de la morale fiscale, les contribuables considérant le paiement des impôts comme une perte plutôt qu'un devoir citoyen.

Ainsi, la corruption crée un cercle vicieux : plus la fraude fiscale augmente, plus la charge fiscale ne repose sur un petit nombre de contribuables honnête, ce qui les pousse à leur tour à éviter de payer leurs taxes.

La corruption entraîne un gaspillage de la ressource publique et réduit l'efficacité des services administratifs. Parmi les conséquences :

- démotivation des agents honnêtes qui voient leurs efforts sapés par un système corrompu.
- priorisation des intérêts personnels et des parrains au détriment de l'intérêt général.

V. Présentation des données et interprétation

L'analyse des données est une étape clé pour comprendre l'impact de la corruption sur la mobilisation des recettes au sein de la Direction Générale des Recettes du Maniema (DGRMA). Ce point présente les données collectées, leur analyse et leur interprétation en lien avec les hypothèses de l'étude.

Les données utilisées proviennent des statistiques officielles sur la collecte des recettes, écarts entre les prévisions et les réalisations, témoignages d'agents de la DGRMA et d'entrepreneurs. Nous avons fait l'enquête et entretiens auprès des agents fiscaux et aux contribuables.

V.1. PRÉSENTATION DES DONNÉES COLLECTÉES

V.1.1. Évolution des recettes fiscales au Maniema (2020-2024)

Le tableau comparatif entre les recettes prévues et les recettes réellement mobilisées montre une tendance préoccupante.

Année	Recettes prévues (USD)	Recettes collectées (USD)	Écart en valeur	Écart (%)
2020	12. 000 .000	7 150 000	-4.850.000	-40%
2021	13. 500. 000	7 .926. 000	-5.574.000	-41%
2022	15.000. 000	8 .595. 000	-6.405.000	-43%
2023	16. 000 .000	9. 000. 000	-7.000.000	-44%
2024	18 .000. 000	9 .450. 000	-8.550.000	-48%
TOTAL	74.500.000	42.121.000	-32.379.000	-43%

Source : Nous-même avec le logiciel Excel

L'écart croissant entre les recettes prévues et celles réellement collectées suggère une perte due à divers facteurs, notamment la corruption. En 2020, l'écart est moins de 40%, en 2021 elle devient moins de 41%, en 2022 elle devient moins de 43%, en 2023, l'écart est moins 44%, et en 2024 elle devient moins de 48%. Il est constaté une progression moyenne négative par ans 43% de l'écart, cette dernière se justifie par la présence d'un intérimaire comme gouverneur qui n'a pas un mandat de la population dont les animateurs de cette institution travaillent à son compte d'où la corruption est à grande échelle en raison de l'influence politique et de l'absence de sanctions. Gupta et al. (2002) ont montré que les pays ayant un haut niveau de corruption collectent moins de 20% de leur PIB en recettes fiscales, contre plus de 30% pour les pays ayant des institutions transparentes.

Tanzi & Davoodi (1997) ont démontré que la corruption entraîne des pertes fiscales importantes, notamment en Afrique où le taux d'évasion fiscale dépasse 50% dans certains États. Fjeldstad & Moore (2009) soulignent que l'impunité des agents fiscaux favorise la corruption et réduit la confiance des contribuables dans le système.

V.1.2. Fréquence des actes de corruption signalés

Désignation	Contribuables	Pourcentage
Contribuables qui payent un pot-de-vin	37	46
Contribuables qui payent arbitrairement les taxes	24	30
Contribuables qui refusent de payer un pot-de-vin	19	24
Total	80	100

Source : Nous-même avec le logiciel Excel

Il est relevé que 46% déclarent avoir dû payer un pot-de-vin pour accélérer une procédure fiscale. 30% estiment que les agents fiscaux fixent arbitrairement les montants à payer. 24% ont refusé de payer un pot-de-vin et ont subi des représailles (amendes excessives, blocage administratif).

V.1.3. Impact sur les services publics

La faible mobilisation des recettes a des répercussions directes sur les infrastructures et services publics :

Investissements dans les infrastructures : réduction des budgets alloués aux routes, écoles et hôpitaux.

Paiement des agents : retard dans le versement de leurs salaires.

Qualité des services publics : manque de ressources pour fournir des services de base.

V.3. INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

V.3.1 Confirmation de l'impact négatif de la corruption

Les données montrent une forte corrélation entre la corruption et la diminution des recettes publiques. La perte annuelle moyenne d'environ 43% des recettes attendues confirme que les détournements de fonds et les fraudes fiscales réduisent considérablement l'efficacité de la mobilisation des recettes.

V.3.2 Perception négative des citoyens

Les enquêtes indiquent que la majorité des contribuables perçoivent l'administration fiscale comme corrompue et inefficace, ce qui diminue leur volonté de s'acquitter de leurs obligations fiscales.

V.3.3 Nécessité d'une réforme structurelle

Les résultats suggèrent que la lutte contre la corruption nécessite une modernisation du système fiscal, une transparence accrue et un renforcement des contrôles internes.

Ce chapitre met en évidence, à travers des données chiffrées et des témoignages, les effets négatifs de la corruption sur la mobilisation des recettes au Maniema. L'interprétation des résultats confirme que sans des réformes profondes, la situation continuera à se détériorer.

CONCLUSION

La corruption constitue un obstacle majeur à l'efficacité de la mobilisation des recettes de la Direction Générale des Recettes du Maniema. Elle prive l'État de ressources essentielles et empêche le développement de la province. Pour lutter contre ce fléau, il est impératif d'adopter des réformes structurelles, de renforcer les mécanismes de contrôle et de promouvoir la transparence dans la gestion des finances publiques. La modernisation du système fiscal et l'implication des citoyens dans la lutte contre la corruption sont des leviers essentiels pour améliorer la collecte des recettes et assurer un développement durable au Maniema.

Des études futures pourraient approfondir les liens entre la corruption et d'autres aspects de la gouvernance économique locale, ainsi que l'impact de la digitalisation sur la réduction des pratiques frauduleuses

BIBLIOGRAPHIE

1. **BERTINELLI, L., BOURGAIN, A., AND L'EON, F.** (2020). Corruption and tax compliance : evidence from small retailers in Bamako, Mali. *Applied Economics*

- Letters, 27(5):366–370. Publisher Routledge eprint <https://doi.org/10.1080/13504851.2019.1616057>. 22, 23
2. **COQUART P. ET BOURJIJ S.** (2010), « Décentralisation et financement des collectivités locales en Afrique Subsaharienne : le cas de l'Afrique de l'Ouest », Groupe ESF.
 3. **DJAWADI, B. M. AND FAHR, R.** (2013). The impact of tax knowledge and budget spending influence on tax compliance. Working Paper 7255, IZA Discussion Papers. 23
 4. **DE BRUYNE, PAUL,** (1969), *Politique et gestion des finances congolaises*, SNEC/Vander, Bruxelles, 245p
 5. **DEPARTEMENT DU BUDGET,** (1991), *La nouvelle nomenclature budgétaire*, Loi budgétaire 1991, PRAIGEFI, Kinshasa, 80.p
 6. **DEMANTE M. ET TYMINSKY I.** (2008), « Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : des processus, des expériences » IRAM (institut de recherche et d'application des méthodes en développement).
 7. **EBEL R. ET YILMAZ S.** (2001), « Le concept de décentralisation fiscal et survol mondial » recueil des textes soumis au symposium international sur le déséquilibre fiscal. PP.157-187.
 8. **JALBERT L.** (1991), « La décentralisation : enjeux et perspectives » in les classiques des sciences sociales, bibliothèque numérique : <http://classiquesuqac.ca/>.
 9. **KIBUEY MULAMBU, F.,** (1998), *le budget de l'Etat*, ECA-IRES, Kinshasa,
 10. **LALUMIERE (Pierre),** *les finances publiques*, Librairie Armand Colin, Paris, 1976, 544p.
 11. **MOINDZE M.** (2011), « La décentralisation dans les pays en développement » in *International Journal on Governmental Financial Management*. Vol XI, No 1, PP. 53-75.
 12. **NUR-TEGIN, K. D.** (2008). Determinants of Business Tax Compliance. The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy, 8(1). Publisher : De Gruyter. 22
 13. **OATES W.** (1972), *Fiscal Federalism*, New York, Harcourt Brace Jovanovich.
 14. **TIEBOUT C.** (1956), « A Pure Theory of Public Expenditures » in *Journal of Political Economy*, No 64, PP. 416-424.
 15. **UKAMILIFU, M.,** (2025), *Réforme des finances publiques du budget participatif et son évaluation dans les ETD : Cas de la Mairie de Goma de 2011 à 2020*, London, Editions Universitaires Françaises, 120 High Road, East Finchley, London, N2 9ED, United Kingdom,
 16. **WEBER MAX,** (1921), *Economie et Société*, Plon, Paris, (posthume),